

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Les parcs de Lavaltrie, bientôt sans fumée!

Lavaltrie, le 9 mai 2016 — À compter du 26 mai prochain, la Ville de Lavaltrie devra se conformer à la loi provinciale visant à renforcer la lutte contre le tabagisme. Dans cette perspective, il sera dorénavant interdit de fumer et de vapoter dans les parcs, à l'exception de certains endroits prévus à cet effet.

La Ville de Lavaltrie accueille cette mesure comme étant un nouvel atout pour la santé de sa population. « On l'entend souvent, la santé est ce qu'on a de plus précieux, cette initiative sera donc l'occasion de protéger la population des dangers de l'exposition à la fumée secondaire et d'inciter les fumeurs à poser un geste de plus pour améliorer leur santé. » a commenté Monsieur le Maire, Jean Claude Gravel.

Afin de sensibiliser sa population à ces nouvelles dispositions, la Ville de Lavaltrie déploiera différents outils à travers ses parcs. Ces derniers seront dévoilés au cours des prochaines semaines et rappelleront l'importance de profiter pleinement, et surtout sainement, de ces espaces verts.

Le conseil municipal compte sur la collaboration de la population pour respecter les nouvelles dispositions de la loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme.

- 30 -

Source : Mélanie Roch
Agente de communication
Ville de Lavaltrie
450 586-2921, poste 2249
mroch@ville.lavaltrie.qc.ca